



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 57342

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation de l'alcool à 90 degrés par les pharmacies d'officine et sur les avis préalables de taxation, reçus par de nombreux pharmaciens, faisant mention de redressements auxquels ils deviendraient assujettis. Or les pharmaciens sont dispensés de payer les taxes sur l'alcool à 90 degrés si celui-ci est utilisé à des fins médicales ou pharmaceutiques. Il demande ainsi des éclaircissements sur cette situation et lui demande de bien vouloir rassurer cette profession, particulièrement attachée au respect de sa déontologie et du code de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57342

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4784

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)